

**Etats financiers annuels de SICAV****SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE

**AXIS TRESORERIE SICAV  
BILAN ARRETE AU 31-12-2011  
(Exprimé en dinar Tunisien)**

			31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>				
AC1-	Portefeuille-titres	4.1	28 918 365	26 840 764
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 327 036	841 552
	Obligations et valeurs assimilées		27 591 329	25 999 212
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		6 842 848	8 277 593
	Placements monétaires	4.3	5 614 891	7 034 249
	Disponibilités		1 227 957	1 243 344
AC4-	Autres actifs		3 132	28 596
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>35 764 345</b>	<b>35 146 953</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1-	Opérateurs créditeurs		34 900	40 365
PA2-	Autres créditeurs divers		39 513	38 313
	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>74 413</b>	<b>78 678</b>
<b>ACTIF NET</b>				
CP1-	Capital	4.5	34 429 612	33 987 482
CP2-	Sommes distribuables		1 260 320	1 080 793
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		257	191
	b - Sommes distribuables de l'exercice		1 260 063	1 080 602
	<b>ACTIF NET</b>		<b>35 689 932</b>	<b>35 068 275</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>35 764 345</b>	<b>35 146 953</b>

**AXIS TRESORERIE SICAV**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

		Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
PR1- Revenus du portefeuille-titres		1 864 805	1 409 437
Dividendes		539 729	223 144
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 325 076	1 186 293
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	207 938	365 990
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 072 743	1 775 427
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-408 228	-400 527
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 664 515	1 374 900
CH-2 Autres charges	4.7	-62 300	-72 769
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 602 215	1 302 131
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-342 152	-221 529
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 260 063	1 080 602
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		342 152	221 529
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-28 984	12 968
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-151 133	305 538
Frais de négociation		-	-181
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 422 098	1 620 456

**AXIS TRESORERIE SICAV**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 422 098	1 620 456
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	1 602 215	1 302 131
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 984	12 968
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-151 133	305 538
Frais de négociation	-	-181
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-1 470 421	-1 693 549
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	669 980	383 918
a / Souscriptions	123 358 725	211 352 880
Capital	119 952 804	205 068 951
Régularisation des sommes non distribuables	-287 985	42 572
Régularisation des sommes distribuables	3 693 906	6 241 357
b / Rachats	-122 688 745	-210 968 962
Capital	-119 382 360	-204 764 908
Régularisation des sommes non distribuables	339 788	-144 945
Régularisation des sommes distribuables	-3 646 173	-6 059 109
VARIATION DE L'ACTIF NET	621 657	310 825
ACTIF NET		
en début de période	35 068 275	34 757 452
en fin de période	35 689 932	35 068 275
NOMBRE D' ACTIONS		
en début de période	327 337	324 390
en fin de période	332 831	327 337
VALEUR LIQUIDATIVE	107,231	107,132
TAUX DE RENDEMENT	3,17%	3,70%

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-11**

### **1-PRESENTATION DE LA SOCIETE**

AXIS TRESORERIE SICAV est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-2003 n° 2003/1.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.  
AXIS TRESORERIE SICAV est une SICAV de distribution.

Le dépositaire d'AXIS TRESORERIE SICAV est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que la SICAV procède à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat****4.1- Note sur le portefeuille titres**

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-11 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 28 918 365 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/11	% de l'actif net
TITRES OPCVM	52 984	1 264 665	1 327 036	3,72%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	102 703	0,29%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	558 281	1,56%
GO SICAV	2 301	237 049	235 986	0,66%
SANADETT SICAV	3 993	427 439	430 066	1,21%
Obligations et valeurs assimilées	200 650	26 520 890	27 591 329	77,31%
Emprunts d'Etat	9 750	10 185 700	10 438 625	29,25%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 880 880	1 904 220	5,34%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 130 220	1 171 547	3,28%
BTA_6.75_07/2017	1 900	2 014 440	2 053 788	5,75%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 645 277	7,41%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 083 903	3,04%
BTA_5.6_08/2022	1 600	1 549 760	1 579 890	4,43%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 370 553	9,44%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 370 553	9,44%
Emprunts de sociétés	186 200	13 467 690	13 782 151	38,62%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	1 000 000	1 012 934	2,84%
AB_10A_29/01	1 000	60 000	62 289	0,17%
AB_20A_21/05	3 000	255 000	263 779	0,74%
AB09/B_15A_30/09	5 000	433 300	437 715	1,23%
AB2010_15A_31/08	7 000	653 310	662 115	1,86%
ATB_10A_25/05	2 000	120 000	122 848	0,34%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	1 000 000	1 024 270	2,87%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	448 000	460 730	1,29%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	100 000	101 748	0,29%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	40 000	41 228	0,12%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	300 000	308 692	0,86%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	180 000	180 040	0,50%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	240 000	243 737	0,68%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 041 107	2,92%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	500 058	1,40%
BTE2009_10A_15/09	5 000	400 000	404 957	1,13%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	100 000	103 446	0,29%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	220 000	222 659	0,62%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	200 000	208 918	0,59%
HL08/1_5A_12/05	3 000	120 000	124 235	0,35%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	80 000	82 182	0,23%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	80 000	82 182	0,23%
STB08/2_16A_18/02	10 000	875 000	914 516	2,56%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	250 000	256 441	0,72%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	500 000	504 162	1,41%
TL07/1_5A_28/10	5 000	200 000	209 631	0,59%
UF08_5A_14/03	7 000	280 000	291 656	0,82%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	200 000	207 491	0,58%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 293 080	3 359 589	9,41%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	270 000	275 800	0,77%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	70 000	70 996	0,20%
<b>TOTAL</b>	<b>253 634</b>	<b>27 785 555</b>	<b>28 918 365</b>	<b>81,03%</b>

**4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Revenus des actions	539 729	223 143
Revenus des BTA	528 533	379 829
Revenus des BTZ	167 832	157 759
Revenus des obligations de sociétés	628 711	648 706
Total	1 864 805	1 409 437

**4.3- Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-11 à 5 614 891 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/11	% actif net
Billets de Trésorerie	1 560 830	1 599 001	4,48%
SERV_500_6,70%_01062011	474 491	489 406	1,37%
STEQ_500_6,7_190J_12072011	486 339	498 778	1,40%
SERV_600_6.65_6M_1	600 000	610 817	1,71%
Dépôt à terme	4 000 000	4 015 890	11,25%
ABC_500_04032010	500 000	501 148	1,40%
ATB_1000_3.24_91J_07102011	1 000 000	1 006 192	2,82%
ATB_2500_3.42_91J_17112011	2 500 000	2 508 550	7,03%
TOTAL	5 560 830	5 614 891	15,73%

**4.4- Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Revenus des billets de trésorerie	111 077	206 022
Revenus des BTC	-	14 353
Revenus des autres placements monétaires	57 103	130 396
Revenus compte courant rémunéré	39 758	15 219
Total	207 938	365 990

**4.5- Note sur le capital**

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 621 657 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	442 130
Variation de la part Revenu	179 527
Variation de l'Actif Net	621 657

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

## Capital au 31-12-2010

Montant :	33 987 482
Nombre de titres :	327 337
Nombre d'actionnaires :	550

## Souscriptions réalisées

Montant :	119 952 804
Nombre de titres émis :	1 155 278
Nombre d'actionnaires nouveaux :	489

## Rachats effectués

Montant :	119 382 360
Nombre de titres rachetés :	1 149 784
Nombre d'actionnaires sortants :	413

## Capital au 31-12-2011

Montant :	34 557 926 (*)
Nombre de titres :	332 831
Nombre d'actionnaires :	626

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2011 au 31/12/2011).

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	34 557 926
Variations des plus ou moins values potentielles	-28 984
Plus values réalisées sur cession de titres	-151 133
Régularisation des sommes non distribuables	51 803
Capital au 31-12-2011	34 429 612

#### 4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2011 s'élève à 408 228 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	402 449
Rémunération du dépositaire	5 779
Total	408 228

#### 4.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Rémunération du CAC	6 129	11 624	-5 495
Redevance CMF	44 717	43 849	868
TCL	3 549	3 991	-442
Frais bancaires	240	15	225
Frais de publicité	5 544	5 740	-196
Résorption de suspens bancaire	-	6 706	-6 706
Charges diverses	96	844	-748
Jetons de présence	2 025	-	2 025
Total	62 300	72 769	-10 469

### 5. Autres notes aux états financiers

#### 5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9%. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total facturé au titre des commissions de gestion par AXIS CAPITAL GESTION est conforme à la convention de gestion et s'élève à 402 449 DT TTC au titre de l'exercice 2011.

AXIS TRESORERIE SICAV, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

**5.2 Données par action et ratios pertinents**

Données par action	2011	2010
Revenus des placements	6,228	5,424
Charges de gestion des placements	-1,227	-1,224
Revenu net des placements	5,001	4,200
Autres charges	-0,187	-0,222
Résultat d'exploitation	4,814	3,978
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,028	-0,677
Sommes distribuables de l'exercice	3,786	3,301
+ ou - values réalisées sur cession de titres	-0,454	0,933
+ ou - values potentielles sur cession de titres	-0,087	0,04
Régularisation du résultat non distribuable	0,155	-0,313
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,386	0,660
Distribution des dividendes	-3,301	-3,976
Valeur Liquidative	107,231	107,132
<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Charges de gestion / actif net moyen	0,91%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,82%	2,46%

**5.3 Evénements postérieurs :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12/04/2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 22 mars 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 35 689 932 DT, y compris des sommes distribuables de 1 260 320 DT.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'AXIS TRESORERIE SICAV, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Comme il ressort des états financiers, l'actif d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des liquidités et quasi-liquidités à un taux de 19,17%. Ce taux d'emploi est en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des SICAV.
- Par ailleurs, l'actif d'AXIS TRESORERIE SICAV est employé, en des obligations émises par l'UIB à hauteur de 10,18%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.
- Enfin, au cours de l'exercice 2011, l'actif d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que

nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Le commissaire aux comptes :**  
**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**  
**Tunis, le 26 Avril 2012**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2011**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**III- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**1.** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2011. Ils s'élèvent à 500 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

**2.** Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit en dinars:

	Administrateurs	
	Charges 2011	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme (Jetons de présence)	2 025	1 664
<b>Total</b>	<b>2 025</b>	<b>1 664</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

**Le commissaire aux comptes :**  
**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**  
**Tunis, le 26 Avril 2012**